

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE  
A/C.5/36/L.3  
1er octobre 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

OCT 2 - 1981

Trente-sixième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 98 de l'ordre du jour

UN/SA COLLECTION

RAPPORTS FINANCIERS ET COMPTES ET RAPPORTS DU COMITE  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Projet de résolution proposé par le Président

L'Assemblée générale,

Ayant examiné les rapports financiers et les comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 1980 relatifs au Programme des Nations Unies pour le développement, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population 1/, ainsi que les opinions du Comité des commissaires aux comptes 2/ et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 3/,

1. Accepte les rapports financiers et les comptes ainsi que les opinions du Comité des commissaires aux comptes;
2. Approuve les observations et commentaires formulés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport;
3. Prie le Comité des commissaires au comptes et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de continuer à prêter la plus grande attention aux domaines qui ont fait l'objet de leurs observations et commentaires;

1/ A/35/5/Add.1 à 5 et 7.

2/ Ibid.

3/ A/36/480.

4. Prie également les chefs de secrétariat des organismes et programmes intéressés de prendre les mesures correctives qui s'imposent eu égard aux observations et commentaires formulés par le Comité des commissaires au comptes dans ses rapports.

UN LIBRARY

-----  
LIBRARY

UNESCO